

Modification au 1^{er} janvier 2007 du dispositif « frais de santé et prévoyance »

Vous venez de recevoir les plaquettes présentant les nouvelles modalités du dispositif frais de santé et prévoyance, prenant effet au 1^{er} janvier 2007. Voici l'historique des faits.

Lors du 1^{er} trimestre 2006

Le cabinet AON, en charge de la gestion de notre système de mutuelle, a annoncé une forte dégradation des résultats financiers du régime de frais de santé et prévoyance. Ils ont alors, en urgence, proposé au Groupe, soit d'augmenter les cotisations de 35 %, soit d'aménager certains postes de remboursement avec la mise en place d'un nouveau système de garanties dentaire et optique. C'est la deuxième solution qui a été choisie par la Direction du Groupe. La CFE-CGC, a alors appuyé ce choix, à la condition que les garanties à apporter aux salariés soient réexaminées à la fin de l'année. Dans ce sens, une commission paritaire Direction/Syndicats ayant pour objectif d'être tenue informée des résultats de ce nouveau système de garanties, a été mise en place.

Lors du dernier trimestre 2006

Conformément à l'accord précédemment passé, la Direction a lancé un appel d'offres auprès d'organismes d'assurances. Ce fut l'occasion de réexaminer les garanties à apporter aux salariés et à leurs familles. La Direction a tenu informé la commission paritaire de l'avancement des travaux. Ceux-ci ont aboutis à de nouvelles modalités du régime de garanties, qui notamment, donnent la possibilité au salarié de choisir à sa charge une option offrant de meilleurs remboursements. La Direction a alors demandé quitus aux DSG en leur proposant de signer un avenant au précédent accord. Williams OSTER, DSG CFE-CGC, a décidé pour sa part de ne pas signer cet avenant, considérant qu'il ne va pas assez loin pour le salarié, dans les améliorations apportées (régime de garanties, répartition des cotisations entre employeur et salarié, etc).

Depuis le 1er janvier 2007

Ces nouvelles modalités du dispositif frais de santé et prévoyance, ont pris effet au 1er janvier 2007. La Direction a diffusé à l'ensemble des salariés du Groupe, les plaquettes explicatives présentant les grilles de remboursements.